



BULLETIN MUNICIPAL

MARS 2017
N°310

LE MOT DU MAIRE

Dans la profusion électorale qui marque cette année 2017, reste bien mince la vie quotidienne, les difficultés et les espoirs d'une commune comme la nôtre.

Aussi peut-être, est-ce l'opportunité de garder raison et de faire en toute transparence à mi-mandat le point de l'action municipale. Revenons donc sans complexe à notre engagement de 2014 pour dire ce qu'il est devenu trois ans plus tard :

Ce que nous avions prévu ?

- le retrait du projet du Gaou de Vie ;
- la mise en place des nouvelles activités périscolaires (NAP) en étroite collaboration avec le Conseil d'École, les parents d'élèves et les associations pour un coût à la charge des familles de 1 € par semaine ;
- la mise en place d'un dispositif efficace de vidéosurveillance réalisé en dépit de son non-financement par l'État ;
- la réhabilitation en cours d'un bâtiment public (ancienne Mairie) ;
- engagement intercommunal pour la réalisation d'un véritable réseau de transports en commun ;
- prévision dans le cadre du PLU de l'installation d'une future pharmacie qui pourra voir le jour dès lors que la population de 5 000 habitants sera atteinte entre Forcalqueiret et Ste-Anastasie. Rappelons que cette construction constituera un investissement privé ;
- transfert de la compétence sportive et culturelle à l'Agglomération de la Provence Verte. Ce transfert de compétence a déjà permis des travaux d'entretien et de mise aux normes de certaines de ces installations (salle polyvalente, tennis par exemple) ;
- poursuite du cycle de rénovation et de mise aux normes de nos routes et chemins comportant par ailleurs des travaux de sécurité et d'alimentation comprenant les dispositifs de lutte contre l'incendie là où cela est nécessaire
- par ailleurs hors prévisions, acquisition d'un local permettant de préserver l'attractivité commerciale du centre village (épicerie) ;
- Fiscalité : l'ensemble des objectifs a été atteint sans augmentation des taux de la fiscalité locale ni de ses tarifs publics ;
- Rappelons enfin que depuis 2011 la commune n'a pas contracté d'emprunt ce qui ramène son ratio de dette à moins de 3%.

Par ailleurs, ce programme a pu être réalisé en dépit de la baisse sensible du montant de nos financements extérieurs atteignant aujourd'hui des limites préoccupantes.

Aujourd'hui, nous sommes donc largement à jour de nos engagements.

Pour conclure, je pourrais apaiser d'éventuelles inquiétudes quant à notre devenir immédiat en vous assurant dans la parfaite lignée des Mille et une nuits « **que vous n'avez pas en 2014 opté pour Ali Baba** »

Jean-Pierre MORIN

Agglomération
PROVENCE
VERTE

E-mail : s.anastasie@wanadoo.fr site : www.ste-anastasie.fr

Compte rendu du Conseil Municipal en date du 03/03/2017

N°2017-3 : Délibération relative à la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les dispositions de l'article 136 de la loi pour l'Accès au Logement et pour un Urbanisme Rénové, dite ALUR ou loi Duflo du 24 mars 2014 ;

« La communauté de commune ou la communauté d'agglomération existant à la date de publication de la présente loi, ou celle créée ou issue d'une fusion après la date de publication de cette même loi, et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi. Si dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné précédemment, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétence n'a pas lieu. »

Monsieur le Maire précise qu'au regard de ces dispositions, la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte va devenir de facto compétente en matière de PLU au 24 mars 2017, sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Monsieur le Maire précise également que le transfert de compétence PLU à la Communauté d'Agglomération supposerait également de facto l'élaboration d'un nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) à l'échelle de l'ensemble du périmètre de l'intercommunalité.

Au terme de ces rappels, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de débattre sur l'opportunité de ce transfert de compétence et de délibérer sur cette question.

Le Conseil Municipal,

Entendu les explications de Monsieur le Maire,

Vu les dispositions de l'article 136 de la loi ALUR du 24 mars 2014,

Et après en avoir débattu,

Décide à l'unanimité

1-De conserver la compétence communale en matière de Plan Local d'Urbanisme.

2-De refuser le transfert de compétence à la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte.

Délibération n°2017-4 : Contrats CUI

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à recruter des contrats aidés. Accepté à la majorité.

Délibération n°2017-5 : Projet urbain partenarial n°01/2017 avec Monsieur Nicolas MARTINEZ

En application des dispositions des articles L.332-11-3 et L.332-11-4 du code de l'urbanisme, une convention est conclue entre la commune et Monsieur Nicolas MARTINEZ afin de réaliser les travaux concernant les équipements publics.



DEBROUSSAILLEMENT

Où débroussailler :

1. Hors zone urbaine

Débroussaillage dans un rayon de 50 m autour de toute construction, y compris sur les fonds voisins.



2. En zone urbaine, ZAC ou lotissement

Débroussaillage sur l'ensemble de la parcelle, quelle que soit sa superficie, et même dépourvue de construction.



SIVED

Rappel des consignes pour la collecte des encombrants – le 1er mardi de chaque mois

L'administré devra déposer ses « monstres » la veille au soir sur la voie publique car le prestataire ne peut en aucun cas rentrer dans le domaine privé.

Le volume est limité à deux ou trois objets par inscrit.

Certains matériaux sont à proscrire comme (liste exhaustive) :

- vitres ; pneus ; encombrants dont la longueur dépasse 2.5 m ;
- cuve de fuel (sauf si totalement vidée et ventilée par deux ouvertures) ;
- petit électroménagers ;
- ordures ménagères . déchets du bâtiment (gravats, sable, tuiles, carrelage, ciment...) ;
- déchets verts ; pièces automobiles ; linge, chaussures.



PLU : nouvelle enquête publique

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Sainte-Anastasie a été approuvé par une délibération du Conseil Municipal du 12 novembre 2014.

Si l'ensemble des partenaires associés à l'élaboration de ce document (Préfet, Département, Pays de la Provence Verte, Chambre d'Agriculture, etc...) avaient pu saluer la qualité de ce document, il a fait l'objet, comme quasiment tous les PLU varois, de recours auprès du Tribunal Administratif de la part de tiers. Ces recours, motivés par la volonté de certains de voir leurs terrains rendus constructibles par le PLU, ont été jugés le 31 janvier 2017 par le Tribunal Administratif de Toulon.

Au terme de ce jugement et des vingt-quatre considérants qui le compose, le Juge Administratif a écarté la quasi totalité des moyens avancés au travers des recours en annulation du PLU. **En ce sens, il a reconnu, sur le fond, la qualité du document et le bien fondé des choix communaux qui ont présidé à son élaboration.**

Le Juge Administratif a toutefois retenu un motif de forme, en l'occurrence une insuffisante information du public sur les incidences des modifications réglementaires imposées par la loi ALUR du 24 mars 2014.

Il faut à ce sujet préciser que le PLU avait été arrêté par le Conseil Municipal en octobre 2013, c'est à dire antérieurement à la loi ALUR. Cette loi a supprimé deux règles de gestion de la densité urbaine, la règle dite du Coefficient d'Occupation du Sol (le COS) et la règle de superficie minimale requise pour la constructibilité d'un terrain.

Une partie du règlement du "PLU arrêté" se basait sur ces deux règles notamment sur les quartiers d'habitat résidentiel. La loi ayant supprimé le COS et la surface minimale, un nouveau règlement basé sur l'emprise au sol, la hauteur et le coefficient d'espaces libres fut défini dans le PLU approuvé en novembre 2014.

Cette question avait été traitée en amont de l'enquête publique, notamment avec les services de l'Etat au travers d'une réunion de travail tenue sous l'autorité de Mr le Sous-Préfet de Brignoles le 9 mai 2014. Il avait au cours de cette réunion été acté de mettre à l'enquête publique le PLU tel qu'il avait été arrêté en novembre 2013 et d'informer le public des modifications à venir et imposées par la promulgation de la loi ALUR au travers d'une note annexée au dossier d'enquête publique, ce qui fut fait.

Malgré tout, le Juge Administratif a considéré que ces modifications étaient de nature à constituer un vice de forme. Dès lors, et en application des dispositions de l'article L.600-9 du Code de l'Urbanisme, il a proposé une régularisation de ce vice de procédure par l'organisation d'une nouvelle enquête publique.

Cette nouvelle disposition prévoit en effet que *«si le juge administratif, saisi de conclusions dirigées contre (...) un plan local d'urbanisme (...) estime, après avoir constaté que les autres moyens ne sont pas fondés, qu'une illégalité entachant l'élaboration ou la révision de cet acte est susceptible d'être régularisée, il peut, après avoir invité les parties à présenter leurs observations, surseoir à statuer jusqu'à l'expiration du délai qu'il fixe pour cette régularisation et pendant lequel le document d'urbanisme reste applicable»*. En application de cet article, le Juge Administratif a donné un délai de neuf mois à la commune pour régulariser la délibération du 12 novembre 2014 par l'organisation d'une nouvelle enquête publique.

L'organisation de cette nouvelle enquête publique qui va intervenir dans le courant du printemps et dont les dates précises vous seront communiquées ultérieurement est donc purement liée à une «péripétie procédurale» qui n'est pas du fait de la commune mais des hasards de calendrier avec la promulgation de la loi ALUR entre le PLU arrêté et le PLU approuvé.

Il est précisé que le dossier qui fera l'objet de la nouvelle enquête publique sera strictement identique au PLU approuvé, sans qu'aucune modification ne soit apportée ni en termes de zonage, ni en termes de règlement.

Il sera accompagné d'une note explicative détaillant les modifications qui avaient été apportées au dossier suite à la promulgation de la loi ALUR, afin que chacun puisse parfaitement en prendre connaissance et ainsi lever le vice de procédure retenu par le Juge Administratif. Au terme de cette nouvelle enquête publique, le PLU sera de nouveau proposé à l'approbation du Conseil Municipal.

En attendant, le PLU reste applicable en l'état.

Marcel Lepage, 1er Adjoint, délégué à l'urbanisme

LA VIE AU VILLAGE

RENTREE 2017

INSCRIPTIONS A L'ÉCOLE MATERNELLE

Les inscriptions débiteront au mois de Mai.

Après l'inscription de votre enfant en Mairie, veuillez vous présenter à l'Ecole Maternelle munis du livret de famille, du carnet de santé et du certificat d'inscription remis en Mairie.

Ayez la gentillesse de téléphoner auparavant afin de convenir d'un rendez-vous, 04.94.72.23.83

Marie BACHELARD, Directrice de l'Ecole Maternelle

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Particuliers ou professionnels de Ste-Anastasie

Si vous vous séparez de votre matériel informatique trop ancien mais en état de marche (portable ou PC un peu lent, écrans plats,...) peut-être qu'il peut encore être tout à fait utilisable par l'école élémentaire.

En effet, nos élèves utilisent essentiellement les ordinateurs pour réaliser de la saisie texte, des recherches internet, et quelques jeux éducatifs qui ne nécessitent pas une grosse mémoire.

N'hésitez pas à nous appeler au 04.94.72.25.14, tout don sera le bienvenu.

Les enseignants de l'école élémentaire.



INFORMATION

A compter du 3 avril, la **CANTINE** et la **GARDERIE** sont de nouveau à l'accueil de la Mairie.

Tel : 04.94.69.64.40

Eliette BERTHET, Adjoint à la scolarité

TRAVAUX DU MOIS

Espaces verts :

- Tonte des espaces verts : arboretum, stade de football, salle polyvalente, pré de la Font, devant les écoles, cimetière
- Tailles des mûriers platanes place des Ferrages, jardin d'enfants
- Restauration partielle des restanques aux bories
- Débroussaillage/élagage bords de rivière : pont vieux et pré de Naple
- Désherbage parking des Ferrages
- Entretien du village
- Taille des oliviers



DON DU SANG



Mardi 11 avril 2017

de 7h30 à 12h00

salle des Fêtes La Farandole
Forcalqueiret

Le port du casque à vélo devient obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans

À compter du 22 mars 2017, le port du casque à vélo est obligatoire en France, pour tous les enfants de moins de 12 ans. Cette mesure sécuritaire a été actée le 21 décembre dernier, par la parution au Journal officiel du décret n°2016-1800.

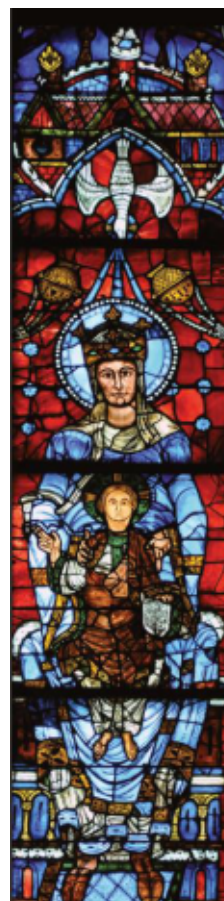
En France, le port du casque à vélo était fortement recommandé. Il est maintenant obligatoire pour les enfants. Cette mesure, officialisée le 21 décembre 2016 par le décret n°2016-1800, entre en vigueur aujourd'hui (22 mars 2017) et s'applique aux enfants de moins de 12 ans. Elle les concerne tous, et ce qu'ils soient conducteurs ou passagers.

Une amende de 90 euros pour les adultes responsables

Quelles sont les sanctions encourues ? Un adulte qui transporte à vélo un enfant non casqué, ou qui accompagne un/des enfant(s) faisant du vélo sans porter de casque, s'expose à une amende de 90 euros (dite "de quatrième classe").



CULTURE



GABRIEL FAURE REQUIEM

CHOEUR

MARE NOSTRUM

Piano : Pierre LAURENT

Direction : Marie-Christine FORGET

Soprano : Anne-Marie SORGUS

Baryton : Jean-Claude BUS

SAMEDI

8 AVRIL 2017 - 20h30

Salle Polyvalente
SAINTE-ANASTASIE-
SUR-ISSOLE

RD 15 - 83136



Informations : www.choeurmarenostrum.fr

LA VIE ASSOCIATIVE

APESA Carnaval

Les enfants ont bravé la pluie, afin de fêter traditionnellement le carnaval. Musiques, chants traditionnels, danses provençales ont rythmé l'après-midi. Petits et grands ont entamé de belles farandoles, mélangeant les générations, au son de la fanfare JR Harmony. Merci à tous les enfants et parents, à la chorale de Ste-Anastasie et aux danseuses provençales du village pour leur participation.

N'oubliez pas rdv le samedi 15 avril pour la chasse aux oeufs!

L'Apesa



Sainte - Anastasie

Chasse aux œufs à la ferme

Samedi 15 avril

de 10h30 à 16h



Animations, mini ferme, tour de poney

Entrée gratuite

Buvette - Sandwichs sur place
au Pré de la Font

Rendez-vous

Renseignements : parentsdetasie@gmail.com / 06.31.94.03.01 / 06.60.93.51.19

COOP'ART



La classe de M. MARQUER a bénéficié d'un atelier. Il a été organisé à la galerie Albert Garnier en présence de

l'artiste.

Les élèves ont pu réaliser un livret sur le thème de la mer et ont travaillé sur les empreintes, guidés par « Karen COUGHLIN ».

Ce moment fort de partage avec l'artiste, l'enseignant et les membres de l'association « COOP'ART » a été apprécié par tous.

Le président, Michel POTIER



Ste-Anastasie-sur-Issole

VIDE GRENIER

Parking des Ferrages



Lundi 17 avril 2017

de 5h à 18h

Inscriptions au 04.94.72.23.76

LA PROVENCO DOU TEMS PASSA et la Commune de Sainte-Anastasie sur Issole
organisent

le **dimanche 30 avril 2017** - Parking des Ferrages - de 8h à 19h
UN MARCHÉ FERMIER - FOIRE AUX PLANTS - PRODUITS DU TERROIR

11h30 Apéritif offert par la Mairie

Entrée libre - parking assuré

Pour tous renseignements, M. CASTALDO : 04.94.72.23.76

LA VIE ASSOCIATIVE



CLUB DES CIGALES

Vous souhaitez faire une écharpe ou un pull au tricot mais vous hésitez encore, sachez que l'atelier « LOISIRS » des Cigales peut vous aider à réaliser ce projet. Venez les rencontrer le mercredi à partir de 14h30 au local rue A. Daudet, le meilleur accueil vous sera réservé.

Outre cette activité, mais vous le savez déjà, les Cigales jouent avec les mots en français et même en provençal. Voici quelques exemples de leurs « cogitations »

- sur un air bien connu, voici une « ode » au village :

Tout autour des grandes villes

Il y a des zones vertes

A Tasie aussi !

De riantes rivières fraîches

Bordées de pâquerettes

A Tasie aussi !

Des marchés à la brocante

Pour y passer ses dimanches

A Tasie aussi !

Dans notre coin de Provence

Il y a toute l'opulence d'une nature épanouiiiie

Et comme partout en France

On parle d'écologie

A Tasie aussi !

Retenez dès à présent ces 2 dates :

- samedi 13 mai 2017 : Exposition des peintres de l'atelier Peinture des Cigales dans les locaux de l'association rue A. Daudet

- jeudi 25 mai 2017 : Démonstration de danses traditionnelles - salle polyvalente

Plus d'informations seront fournies dans le prochain bulletin.

Et pour finir :

Manjo toun peïs aro qu'es fres, Marido ta fiho, aro qu'es jouvo.

(Mange ton poisson, maintenant qu'il est frais, Marie ta fille, maintenant qu'elle est jeune.)

La Présidente, Rose-Marie CHRIST



SI TASIE M'ÉTAIT CONTÉ

L'association organise son exposition annuelle au mois de juin.

Cette année, le thème en est « **Tasie et le chemin de fer** ».

Si vous êtes intéressé par les trains, contactez nous. Nous serions heureux de partager votre passion.

Le Président, Jean Marie ROY

SORTIE A THORENC (06)

PARC ANIMALIER

Vendredi 28 avril 2017

DEPART 8H30

RETOUR VERS 18h00

ORGANISÉ PAR LA 1754^e SECTION DES
MEDAILLES MILITAIRES

VISITE DU PARC EN CALECHE
REPAS DU MIDI ET
RETOUR VISITE ET DEGUSTATION
CAVE STE ROSELINE

TRANSPORT EN AUTOCAR ,
VISITE GUIDÉE -REPAS
VISITE CHAPELLE ET DEGUSTATION
PRIX : 66 €uros PAR PERSONNE

RENSEIGNEMENTS 04 94 86 69 90

MERCI DE NE PAS ME JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



PRÉPARATION MILITAIRE MARINE de BRIGNOLES 2017/2018

Située dans l'enceinte de la sécurité civile de Brignoles, la Préparation Militaire Marine (PMM) vous permettra de découvrir la Marine Nationale, de vous informer sur les métiers qu'elle propose, de consolider l'idée d'un engagement ultérieur ou d'intégrer la réserve opérationnelle à l'issue.

Cette expérience s'adresse aux jeunes garçons et filles de 16 à 20 ans, de nationalité française, recensés et aptes médicalement.

Cycle se déroulant sur 12 samedis, généralement hors vacances scolaires, répartis du début septembre à la fin du mois de mai, avec une période bloquée de 5 jours à bord d'un bâtiment de la Marine Nationale à Toulon.

Cette préparation entièrement gratuite, sans exigence de niveau scolaire, permet de bénéficier d'une formation militaire et maritime. Elle offre la possibilité d'obtenir le permis côtier et le brevet de prévention secours civique de premier niveau (PSC1).

Attention : le nombre de place est limité !!!

Renseignements/Inscriptions

pmmbrignoles@hotmail.fr

Site de la PMM Brignoles :

<https://brignolespmm.jimdo.com>

LE CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Samedi 8 avril :

CONCERT Requiem à 20h30 salle polyvalente

Samedi 15 avril :

APESA Pâques de 10h30 à 16h

Pré de la Font

Lundi 17 avril :

Vide Grenier de 5h à 18h

Parking des Ferrages

Dimanche 23 avril :

1er tour des Élections Présidentielles
de 8h à 19h salle polyvalente

Dimanche 30 avril :

Foire aux plants de 8h à 19h

Parking des Ferrages

Dimanche 7 mai :

2ème tour des Élections Présidentielles
de 8h à 19h salle polyvalente

Les Poètes de Ste-Anastasie

Pruniers sauvages en fleurs

Géants bouquets aux mille fleurs
D'un blanc très pur, immaculé,
Vrais bijoux à certaines heures,
A profusion dedans mon pré.
Quand le soleil de ce printemps
Vous fait briller, étinceler,
On songe en vous admirant
Aux perles rares des colliers,
Des bagues et des bracelets.
Plus touchante est votre beauté
Car vous ne faites que passer.

Jeannette Carrière

Cours Particuliers *Soutien scolaire*

Tel: 06 09 30 09 76

06 30 29 14 45

**Anglais
Maths
Français
Hist/géo
Philo**



Le carnet de Sainte-Anastasie

Naissances :

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de
Lola RIMLINGER née le 24 février 2017.

Nous présentons toutes nos félicitations aux heureux
parents.

Noces d'Or :

C'est avec plaisir que nous vous annonçons la
célébration des noces d'Or de Monsieur et Madame
POLLET le 25 mars 2017.

Décès :

Nous avons le regret de vous annoncer le décès de
Madame Josette MAGNER survenu le 4 mars dernier.
Nous présentons toutes nos condoléances à sa famille.

Petites annonces :

VENDS :

- Vélo de route MBK Dame (blanc) 20 €
 - Vélo pliant ABRAR Classic folder Tempus 6 vitesses 90 €
 - Table ronde chène L. 70 Haut. 60
 - Table basse rustique L. 100 l.45 h.45
 - Table de ferme L. 243 l83 haut. 78
épais. Plateau 7cm (chène) 880 €
- Tel : 06.02.15.10.96

PEINTURE 83

**TOUS TRAVAUX DE PEINTURE
ENDUITS DECORATIFS**

**GRANATA SERIANI
TEL : 06/46.80.09.70**

granataseriani@gmail.com



CG BATI 83

GAILHAC Clément
2 rue des Cigales
83136 STE ANASTASIE SUR ISSOLE
06.48.77.88.93
cgbat83@gmail.com



Maçonnerie générale et placo
Neuf et rénovation

SFET 828 246 256 00014

INFORMATIONS PRATIQUES

INFORMATIONS LOCALES

MAIRIE

L'accueil de la Mairie est ouvert au public le
Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 8H à 12H
et le Mercredi de 13H30 à 16H30
Tel : 04.94.69.64.40

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Horaires d'ouverture
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi
de 8H30 à 12H et le Mercredi de 14H à 16H30
Samedi de 9h à 12h00
Tél : 04.94.72.27.40

DECHETTERIE DU SIVED

à FORCALQUEIRET Horaires d'ouverture
Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi de 9H à
12H et de 14H à 17H, le Samedi de 9H à 13H
Fermeture le Dimanche Tél : 06.07.31.02.27
Accès aux déchetteries de Brignoles, Tourves,
Le Val et La Roquebrussanne

RAMASSAGE MENSUEL DES ENCOMBRANTS

Ramassage des "monstres"
Le 1er mardi de chaque mois
(se faire inscrire en Mairie au préalable)

ASSOCIATIONS

ASSOCIATION SOLIDARITE DU VAL D'ISSOLE

EPICERIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
Place de la Poste Forcalqueiret
Ouvert lundi, mardi, mercredi, jeudi, samedi de 10h à 12h
Vendredi après-midi de 14h à 16h

DRESSING SOLIDAIRE Ouvert à tous

13 av. de la Libération Forcalqueiret
Ouvert mardi et samedi de 10h à 12h
Mercredi et vendredi de 14h à 17h30
Mmes FURTER 0650885010 / CLERC 0613976425

LES VAROIS VERS LES AUTRES

Association caritative et humanitaire
Tél : 06.68.16.23.67

ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR

Aide à domicile, retraités, malades, handicapés
(aide-ménagère) Tél : 04.94.92.27.08
Permanence en Mairie le 1er jeudi de chaque
mois de 10H30 à 11H30

DIVERS

ORDRE DES AVOCATS

Consultations gratuites d'avocats : Antenne
de Justice, Maison des Services Publics, 2 rue de
l'Hôpital à Brignoles, 2 fois par mois de 9h à 12h
Pour tous renseignements ou rendez-vous
Tél au 04.98.05.93.81

C.I.C.A.S.

Retraite complémentaire des salariés
Tél : 0820.200.189 Permanence : Brignoles
Cité Administrative, Rue des Déportés
Mercredi et le Jeudi (au rez-de-chaussée)

Le CENTRE d'INFORMATION et de RECRUTEMENT des FORCES ARMEES (CIRFA)

Vous propose des permanences suivantes :

A Brignoles : Mission Locale

TERRE : 1er mercredi du mois toute la journée
et les autres mercredis de 13h30 à 15h30

MARINE : le 1er et 3ème mercredi de 13h30 à 15h30

MER : le 3ème mercredi de 13h30 à 15h30

Renseignements au 04.22.43.90.10

ou la **Mission Locale 04.94.59.03.40**

NUMEROS UTILES



MAIRIE

- Accueil : 04.94.69.64.40
- Secrétariat du Maire : 04.94.69.64.42
- Service cantine : 04.94.69.64.40
Fax : 04.94.69.64.41

POLICE MUNICIPALE : 06.08.80.45.82

Mail : pm@ste-anastasie.fr

- M. LEPAGE 1er Adjoint (Urbanisme) :
04.94.69.64.45 reçoit le mardi et le jeudi
de 9H à 11H30
- Mme BERTHET 2ème Adjoint (Action Sociale) :
Tel : 04.94.69.64.47
reçoit le lundi et jeudi de 9H à 11H30

GENDARMERIE NATIONALE BRIGADE DE LA ROQUEBRUSSANNE

Le **17** uniquement pour les urgences
Le **04.98.05.22.70** pour tous les autres cas y
compris les simples contacts ou demandes de
renseignements

URGENCES Pompiers : **18** Samu : **15**

FOURRIÈRE MUNICIPALE CONVENTIONNÉE

"SARL CENTRE ANIMALIER REGIONAL" à
Rocbaron : **04.94.86.40.24**

PHARMACIE DE GARDE

Numéro du standard d'appel d'urgence :
32 37

DÉPANNAGE

E.D.F. : 0972 67 50 83
Téléphone : 10 15 (*)
Eau et Assainissement : 0810 757 757
(*) en cas de dérangement de votre ligne vous
pouvez venir en Mairie où un téléphone sera mis
à votre disposition pour contacter France Télécom

ASSISTANTE SOCIALE

Numéro d'appel pour prendre rendez-vous avec
l'assistante sociale : 04.83.95.42.30